

Séance ordinaire du 6 mai 2019

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
de la municipalité de Saint-Wenceslas
tenue le 6 mai 2019 au centre communautaire,
situé au 1025, rue Hébert, à Saint-Wenceslas.**

Sont présents :

Mesdames les conseillères:	Patricia Lebel Marie-Josée Tourigny Nicole Lafrance Dubord
Messieurs les conseillers :	Léo Boucher Léo LeBlanc Robert Michaud
Est absent :	Réal Deschênes

Les membres présents forment le quorum.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Monsieur Léo LeBlanc, maire suppléant de la municipalité de Saint-Wenceslas. Madame Carole Hélie, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution
2019-090

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Patricia Lebel**
l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Léo LeBlanc, maire suppléant

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019
- 4.0 Dépôt de la correspondance
- 5.0 Compte rendu des comités
 - 5.1 Régie des déchets
 - 5.2 OMH
 - 5.3 Loisirs collectifs
 - 5.4 Bibliothèque
 - 5.5 Parc industriel et développement résidentiel
 - 5.6 Transport adapté Grand Tronc
 - 5.7 Les Aînés
 - 5.8 Loisirs St-Wenceslas inc.
- 6.0 Revenus du 26 mars au 30 avril 2019
- 7.0 Adoption des comptes – Avril 2019
- 8.0 Communication du maire suppléant
- 9.0 Compte rendu du chef pompier
- 10.0 Compte rendu du directeur des travaux publics
- 11.0 Période de questions
- 12.0 Pause-café
- 13.0 Résolution mandatant Auger Dubord, arpenteurs-géomètres, pour le cadastrage et le piquetage du parc industriel
- 14.0 Service de génie civil de la MRC de Nicolet-Yamaska – Mandat
- 15.0 Présentation et dépôt des états financiers et rapport du vérificateur
- 16.0 Adoption du règlement déléguant à la directrice générale le pouvoir de former des comités de sélection
- 17.0 Programme de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018
- 18.0 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Compensation

Séance ordinaire du 6 mai 2019

- 19.0 Achat de ponceaux
- 20.0 Achat d'un échangeur d'air pour la caserne
- 21.0 Système d'alerte à la population (sécurité civile) – Mandat
- 22.0 Demande de commandite – Express St-Léonard
- 23.0 Terrains – Parc industriel
- 24.0 Conseil municipal – Poste vacant
- 25.0 Demande de nettoyage du Ruisseau de la Tank (Branche 3)
- 26.0 Période de questions
- 27.0 Levée de l'assemblée

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

Résolution
2019-091

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Patricia Lebel**

Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 tel que présenté.

Léo LeBlanc, maire suppléant

4.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Un document intitulé « Correspondance – 26 mars 2019 au 29 avril 2019 » est déposé au Conseil.

5.0 COMPTE RENDU DES REPRÉSENTANTS

5.1 **Régie des déchets (Léo LeBlanc)**

- Refonte du site internet ;
- Deux points de dépôt pour le recyclage du matériel d'écriture ;
- Projet pilote – Tri mécano biologique ;
- Renouvellement contrat CKBN ;
- Nouvelle campagne sur le compostage ;
- Prochaine rencontre le 21 mai 2019.

5.2 **O.M.H. (Léo LeBlanc)**

- Certificat de conformité reconnu ;
- Entente avec le CIUSSS ;
- Un logement de libre ;
- Nomination d'un représentant permanent en juin (résolution) ;
- Prochaine rencontre le 15 mai 2019.

5.3 **Loisirs collectifs (Patricia Lebel)**

- Solde au 31 décembre 2018 : 9 525 \$;
- Bilan de la programmation ;
- Rappel - Activité « Courir et sauter pour le loisir d'être bien » à Sainte-Eulalie le 26 mai prochain ;
- Camp de jour de la relâche – 13 inscriptions ;
- Information sur le camp de jour d'été ;
- Programmation printemps à St-Wenceslas (entraînement extérieur).

5.4 **Bibliothèque (Robert Michaud)**

- Achat de livres prochainement ;
- Échange de livres le 11 juin prochain.

Séance ordinaire du 6 mai 2019

5.5 **Parc industriel et développement résidentiel**
(Robert Michaud)

- Rénovation de la Commode. Ouvert les lundis et mardis de 13h à 16h et de 18h à 20h ;
- Engouement pour l'achat de terrains au parc industriel.

5.6 **Transport adapté Grand Tronc** (Robert Michaud)

- Dépôt des états financiers 2018 – Surplus de 3 800 \$;
- Projet « Bougie Bus » - Fusion des 2 corporations ;
- Projet transport collectif – MRC de Nicolet-Yamaska.

5.7 **Les Aînés** (Nicole Lafrance Dubord)

- Résumé de l'AGA ;
- Souper de la fête des mères le 10 mai prochain ;
- Nouveau comité de la FADOQ :
Président : Jean Boissonneault
Vice-président : Jean-Pierre Harvey
Secrétaire : Thérèse Morin
Trésorière : Jeannine Pellerin-Martin
Administrateurs : Camille Gariépy, Huguette Guillemette et Lucien Lamothe.

5.8 **Loisirs St-Wenceslas** (Léo Boucher)

- Préparation des Fêtes de St-Wen - Besoin de bénévoles les 4-5-6- et 7 juillet prochain ;
- Distribution d'arbres le 18 mai prochain.

6.0 REVENUS DU 26 MARS AU 30 AVRIL 2019

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Taxes 2019	37 219.52 \$
Permis	80.00 \$
Régie incendie Bulstrode (entraide)	238.88 \$
Municipalité Saint-Léonard d'Aston (entraide incendie)	690.18 \$
Location centre communautaire	100.00 \$
MRC Nicolet-Yamaska (subvention formation pompiers 2018)	1 763.00 \$
Agence municipale 9-1-1 (subvention sécurité civile)	12 000.00 \$
Caisse Desjardins Godefroy (remboursement coffret de sûreté)	53.11 \$
Droits de mutations immobilières	853.63 \$
Pagenet (remboursement frais pagettes pompiers)	460.34 \$
Publicité journal municipal	220.00 \$
CNESST (ajustement CSST 2018)	11.27 \$
Analyses d'eau	318.90 \$
MMQ (montant payé en trop – assurances 2019)	270.00 \$
PG (remboursement logiciel de paies)	1 179.17 \$
MRC Nicolet-Yamaska (subvention FDT 2019)	36 171.00 \$
Total :	91 629.00 \$

7.0 ADOPTION DES COMPTES – AVRIL 2019

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des dépenses suivantes ;

Résolution
2019-092

**Sur la proposition Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Léo Boucher**

Il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la liste des comptes payés et à payer jointe à la présente et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement par chèque à qui de droit. En date du 30 avril 2019, le sommaire de la répartition des comptes s'établit comme suit :

- Comptes à payer : 49 449.52 \$
- Comptes payés : 28 824.15 \$
- Salaires : 23 168.53 \$

Séance ordinaire du 6 mai 2019

• Remises gouvernementales (mars 2019) :	9 057.28 \$
• FTQ (mars 2019)	1 292.43 \$
• Emprunt camion-citerne (intérêts)	2 875.30 \$
• Emprunt temporaire (intérêts)	1 887.60 \$
• Frais de gestion MC :	40.00 \$
TOTAL :	116 594.81 \$

Léo LeBlanc, maire suppléant

8.0 COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT

- Le Maire est en congé de maladie jusqu'au début juin;
- Semaine de la santé mentale;
- Distribution des petits arbres le 18 mai prochain;
- Colportage dans la municipalité – suivi;
- Jeudis en chanson le 4 juillet 2019 - Pascal Allard (country);
- Sortie 153 (MTQ) – Dossier à suivre – Rencontre en mai.

9.0 COMPTE RENDU DU CHEF POMPIER

ABSENT

10.0 COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

- Balayage des rues en cours (1/3 de fait) ;
- Rinçage des bornes fontaine terminé.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Côte Vallée du rang 9 – Risque pour les citoyens (explications par Léo LeBlanc et Serge Hélie).
- Article journal – Église.
- Descentes publiques – Vallée Rang 9 – Module temporaire.
- Parc industriel (rue asphaltée).
- Déneigement rues Vallée Rang 9 (plus tôt).

12.0 PAUSE CAFÉ

Durant la pause, Serge Hélie, inspecteur municipal, a montré des photos aux citoyens de la Vallée du Rang 9 lorsque la municipalité a fait les travaux en lien avec la côte.

13.0 RÉSOLUTION MANDATANT AUGER DUBORD, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES, POUR LE CADASTAGE ET LE PIQUETAGE DU PARC INDUSTRIEL

Résolution
2019-093

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Léo Boucher**

Il est unanimement résolu par les conseiller de mandater Auger Dubord, arpenteurs-géomètres, pour le cadastrage et le piquetage des terrains nos. 7 et 8 au montant de 1 000 \$ (taxes non incluses) ainsi que le cadastrage et le piquetage des 10 lots restants pour un montant de 7 000 \$ (taxes non incluses).

Léo LeBlanc, maire suppléant

14.0 SERVICE DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA - MANDAT

Résolution
2019-094

Sur la proposition de Marie-Josée Tourigny

Appuyée par Patricia Lebel

Il est unanimement résolu par les conseillers de mandater le service de génie civil de la MRC de Nicolet-Yamaska pour la préparation d'un document d'appel d'offres pour une firme d'ingénierie (parc industriel – prolongement du réseau d'aqueduc).

Léo LeBlanc, maire suppléant

15.0 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Considérant que madame Caroline Leduc de Roy Desrochers Lambert, comptables agréés, présente les états financiers de la municipalité de Saint-Wenceslas au 31 décembre 2018 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 176.1 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur doit être transmis en vertu de l'article 176.2. ;

Résolution
2019-095

Sur la proposition de Léo Boucher

Appuyée par Patricia Lebel

Il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver les états financiers au 31 décembre 2018.

Léo LeBlanc, maire suppléant

16.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE LE POUVOIR DE FORMER DES COMITÉS DE SÉLECTION

Considérant que l'avis de motion et la présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 ;

Résolution
2019-096

Sur la proposition de Marie-Josée Tourigny

Appuyée par Nicole Lafrance Dubord

Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement numéro 214-19 déléguant à la directrice générale le pouvoir de former des comités de sélection.

Léo LeBlanc, maire suppléant

17.0 PROGRAMME DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**Résolution
2019-097**

**Sur la proposition de Léo Boucher
Appuyée par Patricia Lebel**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement).

Que la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Léo LeBlanc, maire suppléant

18.0 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - COMPENSATION

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 114 097 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

**Résolution
2019-098**

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Marie-Josée Tourigny**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Léo LeBlanc, maire suppléant

19.0 ACHAT DE PONCEAUX

Considérant que l'inspecteur municipal a demandé des prix pour l'achat de ponceaux ;

Considérant que nous avons reçu deux soumissions :

<i>Fournisseur</i>	<i>Montants (taxes non incluses)</i>
Centre du ponceau Courval inc. (St-Zéphirin-de-Courval)	2 866.00 \$
Centre de rénovation Daveluyville inc. (Daveluyville)	3 725.34 \$

Résolution
2019-099

**Sur la proposition de Patricia Lebel
Appuyée par Léo Boucher**

Il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'achat de ponceaux chez Centre du ponceau Courval inc. pour un montant de 2 866.00 \$ (taxes non incluses).

Léo LeBlanc, maire suppléant

20.0 ACHAT D'UN ÉCHANGEUR D'AIR POUR LA CASERNE

Résolution
2019-100

**Sur la proposition de Marie-Josée Tourigny
Appuyée par Nicole Lafrance Dubord**

Il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'achat d'un échangeur d'air pour la caserne chez Industrie JAG inc. pour un montant de 7 360 \$ (taxes non incluses – installation comprise).

Léo LeBlanc, maire suppléant

21.0 SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION (SÉCURITÉ CIVILE) - MANDAT

Considérant qu'afin de respecter son plan d'urgence, la municipalité doit se doter d'un mécanisme pour joindre rapidement ses citoyens ;

Considérant que nous avons demandé des prix pour le système d'alerte (sécurité civile) ;

Considérant les prix reçus :

<i>Fournisseur</i>	<i>Frais annuel (taxes non incluses)</i>
Telmatik (Boucherville)	959.76 \$
Somum Solution inc. (Victoriaville)	2 841.00 \$
Municito (Trois-Rivières)	2 700.00 \$
ADN Technologie (Trois-Rivières)	1 495.00 \$

Résolution
2019-101

**Sur la proposition de Marie-Josée Tourigny
Appuyée par Patricia Lebel**

Il est unanimement résolu par les conseillers d'adjuger le contrat à Telmatik pour le système d'alerte à la population (sécurité civile) au montant de 959.76 \$ (taxes non incluses) par année plus 350.00 \$ (frais uniques) pour l'implantation.

Léo LeBlanc, maire suppléant

22.0 DEMANDE DE COMMANDITE – EXPRESS ST-LÉONARD

Considérant que du 31 juillet au 4 août 2019, quinze des meilleurs joueurs de balle rapide de notre province formeront l'équipe du Québec et participeront au Championnat canadien U23 qui se tiendra cette année à Saskatoon en Saskatchewan ;

Résolution
2019-102

**Sur la proposition de Léo Boucher
Appuyée par Marie-Josée Tourigny**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas contribue financièrement pour un montant de 200 \$ afin de permettre à ces jeunes de vivre une expérience inoubliable.

Léo LeBlanc, maire suppléant

23.0 TERRAINS – PARC INDUSTRIEL

Considérant que la municipalité fera cadastrer et piqueter les terrains numéro 9 à 17 du parc industriel par Auger Dubord, arpenteurs-géomètres ;

Considérant que la municipalité entend vendre lesdits terrains ;

Considérant que le prolongement du réseau d'aqueduc va engendrer des coûts excédentaires et que la municipalité doit modifier le prix de vente :

Résolution
2019-103

**Sur la proposition de Patricia Lebel
Appuyée par Marie-Josée Tourigny**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité procède à la vente des terrains pour le prix de 0.30 \$ du pied carré (incluant le cadastre et le service d'aqueduc), lequel prix de vente sera payable en entier lors de la signature des actes de vente.

Qu'une promesse d'achat/vente soit signée entre la municipalité et l'acheteur éventuel selon le modèle ci-annexé, s'il y a lieu.

Que la municipalité charge la TPS et la TVQ sur le prix de vente des terrains, le cas échéant.

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer toute promesse d'achat/vente et acte de vente à intervenir, ainsi que tous autres documents nécessaires ou utiles, le tout pour donner suite à la présente résolution.

Léo LeBlanc, maire suppléant

24.0 CONSEIL MUNICIPAL – POSTE VACANT

Carole Hélie, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la lettre de monsieur Robert Michaud à l'effet qu'il quitte son poste de conseiller à compter du 7 mai 2019.

25.0 DEMANDE DE NETTOYAGE DU RUISSEAU DE LA TANK (BRANCHE 3)

Considérant que la municipalité de Saint-Wenceslas fait une demande de nettoyage du Ruisseau de la Tank (Branche 3) dans le Rang 9 Est ;

Considérant qu'une partie de ce ruisseau est situé sur le lot 5 651 913 du cadastre du Québec ;

Considérant que ce ruisseau est sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska ;

Résolution
2019-104

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Marie-Josée Tourigny**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas transmette cette demande de nettoyage du Ruisseau de la Tank (Branche 3) à la MRC Nicolet-Yamaska.

Léo LeBlanc, maire suppléant

26.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Terrains à vendre – Parc industriel.



Avant de levée l'assemblée, Léo LeBlanc, maire suppléant, remercie, au nom du conseil, Robert Michaud pour son implication et son dévouement au niveau du conseil municipal et dans la municipalité.

27.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution
2019-105

**Sur la proposition de Léo Boucher
Appuyée par Marie-Josée Tourigny**

Il est résolu unanimement de lever la séance à 22h40.

Léo LeBlanc, maire suppléant

DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Carole Hélie, directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour toutes les dépenses encourues et engagées à ce procès-verbal.

Carole Hélie

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, Léo LeBlanc, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Léo LeBlanc

Carole Hélie,
directrice générale et
secrétaire-trésorière

Léo LeBlanc, maire suppléant